



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique

DATE : 27 février 2018
À : Tous les athlètes canadiens
COPIE CONFORME : Martin Leprohon, Commissaire du sauvetage sportif
DE : Lisa Hanson Ouellette, Gestionnaire des services techniques
RE : Manuel pour les compétitions canadiennes – Ajout – Pentathlon de sauvetage
remplacé par le Prix de l'athlète accompli

En 2016, un atelier sur Manuel pour les compétitions canadiennes a été tenu et a donné au comité des services techniques de la Commission du sauvetage sportif de la Société de sauvetage, dirigé par Lisa Hanson Ouellette, la tâche d'effectuer une revue complète du Pentathlon de sauvetage. La revue a été effectuée par le Comité des services techniques et des recommandations ont été émises à la Commission du sauvetage sportif de la Société de sauvetage.

Le 27 février 2017, la Commission du sauvetage sportif de la Société de sauvetage a affiché son soutien au remplacement de l'épreuve Pentathlon de sauvetage par le Prix de l'athlète accompli, autant pour les Championnats canadiens de sauvetage – Piscine que pour les Championnats canadiens de sauvetage – Plage, afin de reconnaître la performance d'athlètes individuels. Le Prix de l'athlète accompli sera basé sur les mêmes épreuves de qualification que celles utilisées auparavant pour le Pentathlon de sauvetage. Le Prix de l'athlète accompli ne sera pas une épreuve de cumul de points pour le calcul de points pour le classement des clubs. Plutôt, les athlètes s'inscrivant à une ou plusieurs des épreuves de qualification seront inclus dans la compétition individuelle du Prix de l'athlète accompli.

Le Manuel pour les compétitions canadiennes est en cours de révision, et l'implantation des changements est prévue pour le 1^{er} janvier 2020. Cet ajout au Manuel pour les compétitions canadiennes sera implanté le 1^{er} juin 2018. Le Prix de l'athlète accompli serait implanté pour les Championnats canadiens de sauvetage – Piscine 2018 et les Championnats canadiens de sauvetage – Plage 2018.

Pour plus de renseignements ou pour toute demande de clarification, veuillez communiquer avec Lisa Hanson Ouellette, Gestionnaire des services techniques au lisa.ouellette@rogers.com.

Manuel pour les compétitions canadiennes, 4^{ème} édition, janvier 2016 – Ajout 2

Préface – page iv, Section 3, troisième puce – Le Prix de l’athlète accompli pour le Portage de mannequin avec palmes remplace le Lancer de la corde.

Section 2

2.1 Les championnats canadiens

Les compétiteurs d’autres pays peuvent participer aux Championnats canadiens ou à des compétitions homologuées si sanctionnés (par écrit) par leur organisation nationale de sauvetage. Ces compétiteurs représentent leur club international. Ils peuvent être nommés champions des épreuves individuelles ou par équipe et obtenir le Prix de l’athlète accompli.

2.5 Prix

Le Prix de l’athlète accompli sera décerné dans les catégories hommes et femmes, autant dans les catégories des 15-18 ans que dans la catégorie Open.

Section 3

3.2 Horaire des épreuves

Pour les Championnats canadiens de sauvetage – Piscine, les épreuves se déroulent autant pour les catégories hommes que femmes.

Le Pentathlon de sauvetage est retiré du tableau. Le Prix de l’athlète accompli ne doit pas être inclus dans le tableau puisqu’il n’est pas une épreuve à cumul de points.

Le Prix de l’athlète accompli : le prix de l’athlète accompli est constitué des épreuves suivantes : la nage avec obstacles sur 200 m, le portage de mannequin sur 50 m, le portage de mannequin avec palmes sur 100 m, le remorquage de mannequin avec palmes sur 100 m, et le sauveteur d’acier sur 200 m. Les compétiteurs doivent s’inscrire à une épreuve ou plus afin de se qualifier. Aucun point de club ne sera accordé pour le Prix de l’athlète accompli.

3.6 Pointage

L’égalité

Les égalités pour le Prix de l’athlète accompli seront tranchées selon le même système, pour les épreuves de qualification pour le Prix.

Section 5

5.2 Horaire des épreuves

Le Pentathlon de sauvetage est retiré du tableau. Le Prix de l’athlète accompli ne doit pas être inclus dans la table puisqu’il n’est pas une épreuve à cumul de points.

Le Prix de l’athlète accompli : le prix de l’athlète accompli est constitué des cinq épreuves suivantes : Sprints sur plage, Course avec aquaplane, Course avec surf-ski, Course dans les brisants, et Sauveteur océanique. Les compétiteurs doivent s’inscrire à une épreuve ou plus pour se qualifier. Aucun point de club ne sera accordé pour le Prix de l’athlète accompli.